

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 28 mai 2021 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 15
Date de convocation : 30 avril 2021

Le vingt-huit mai deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoint. Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Erwan GUIZOUARN, Martine TRAPON, Quentin LE HERVE, Sylvie LE GALL-BRIAND, Guillaume BRICAUD, Julien BENOIST, Morgan BROUDER (Arrivée à 19 heures 55)

Secrétaire de séance : Anne-Karine LE MAOU

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2021 est validé par l'assemblée

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte

1. Réhabilitation de la salle polyvalente : validation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'avant-projet définitif concernant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Aucune modification n'a été apportée à l'avant-projet sommaire. Au stade APD, l'enveloppe prévisionnelle de travaux est estimée à 585 000 euros. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- De valider l'avant-projet définitif qui se décompose comme suit :
 - o Part architecturale 403 000.00 euros
 - o Equipements fluides 183 000.00 euros
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises

2. Budget Centre Municipal de Santé : modifications budgétaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget primitif 2021 du Centre Municipal de Santé présente des incohérences. Il propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section fonctionnement

- Dépenses : Compte 65888 (Autres charges de gestion courante) **7 764.21 euros**
- Recettes : compte 002 (résultat reporté) **7 764.21 euros**

Section Investissement

- Dépenses :
 - o Compte 2184 (mobilier) 2 000.00 (report crédits 2020)
 - o Compte 001 (solde d'exécution négatif reporté) 2 457.73 eurosSoit un total de **4 457.73 euros**
- Recettes : compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) **4 457.73 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- De valider les propositions de modifications budgétaires telles que présentées par Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la liste départementale annuelle du jury d'assises pour l'année 2021 comportera 476 jurés, répartis entre les communes et groupes de communes. Un juré est à nommer sur la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. Le tirage au sort, réalisé par le Maire, doit être effectué publiquement à partir de la liste générale des électeurs de la commune, en nombre triple de 1 (pour la constitution de la liste préparatoire, ne sont pas retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021, soit nés après le 31 décembre 1998). Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder publiquement au tirage au sort, en nombre triple, sur la liste générale des électeurs.

Monsieur LE MIGNOT Jean François, doyen de la séance, et Monsieur LE HERVE Quentin, benjamin, sont désignés pour procéder au tirage au sort de 3 jurés. Sont inscrits sur la liste des jurés au titre de l'année 2022, les électeurs suivants :

- Pascal CREQUIT
- Sonia HENRY épouse ALLAIN
- Nolwen BOHEC

4. Projet d'aménagement de sécurité dans la rue Edouard Prigent

L'assemblée est informée que suite aux échanges avec le Département et les services de LTC en charge de la réalisation des esquisses, un nouveau projet sera présenté en septembre 2021

5. Revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la revalorisation des loyers des logements locatifs intervient annuellement, le 1^{er} juillet de chaque année, au vue de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente. Au quatrième trimestre 2020, l'indice de référence des loyers s'établit à 130,52. Sur un an, **il a augmenté de 0,20 %.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la revalorisation des loyers des logements locatifs et du local commercial, au 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- De valider la proposition de revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2021 conformément à l'indice de référence des loyers et l'augmentation du loyer du local commercial occupé par le cabinet infirmier, conformément aux indices de référence des loyers commerciaux

6. Fixation d'un tarif de location des luminaires des chapiteaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, du fait de l'état de vétusté des luminaires mis à disposition des usagers pour les chapiteaux, 15 nouvelles réglettes LED ont été acquises pour un montant de 294.30 euros HT soit 353.16 euros TTC. Ces équipements sont mis à disposition des usagers s'ils le demandent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un tarif de location des luminaires en supplément du prix de location des chapiteaux ainsi qu'un tarif de location des chaises, qui sont régulièrement réservées par des associations extérieures

L'assemblée, après vote à main levée, à la majorité, fixe à 10 euros le tarif de location des luminaires et décide à l'unanimité, de fixer un tarif pour location des chaises aux associations et particuliers extérieurs à la commune, soit 0.50 euros / chaise

7 – Affaires diverses

Martine TRAPON informe l'assemblée qu'une projection des photos du manoir du Crec'h aura lieu à la bibliothèque le mercredi 2 juin 2021 à 14 heures 30. Elle suggère d'organiser une journée « portes ouvertes » au manoir du Crec'h suite aux nombreuses demandes d'administrés qui souhaite visiter le manoir.

L'assemblée décide d'organiser cet évènement, le dimanche 27 juin 2021 de 8 heures à 18 heures. Les permanences seront assurées de la façon suivante :

- 8 heures / 10 heures Guillaume BRICAUD
- 10 heures / 12 heures Gérard QUILIN
- 12 heures / 14 heures Martine TRAPON
- 14 heures / 16 heures Catherine BOISLIVEAU
- 16 heures / 18 heures Julien BENOIST

Gérard QUILIN informe l'assemblée que le fonds de concours escompté concernant le projet de création d'une voie douce vers Beg Ar Menez s'élève à 15 000 euros

Morgane BROUDER signale que les conteneurs installés en campagne sont régulièrement remplis d'objets autres que des ordures ménagères

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close